



**Décision n° RA-042-10-00018-00**

**Portant agrément au titre du service civique**

**Le Préfet de région de Rhône-Alpes représenté par M. Bruno FEUTRIER  
directeur départemental de la cohésion sociale de la Loire,**

Vu le code du service national, notamment son titre Ier bis;

Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 03/11/2010 par l'organisme intéressé;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'association Union Loire Nord Le Coteau Riorges dont le siège social est situé "Nauticum" rue Général Giraud 42300 ROANNE (N°SIRET : 52534660700019) est agréée, pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de service civique.

**Article 2**

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en service civique sont les suivantes :

Thème	Numéro	Sous-numérotation	Intitulé
Sport	5		Volontariat associatif

**Article 3**

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la première année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 19 mois.

**Article 4**

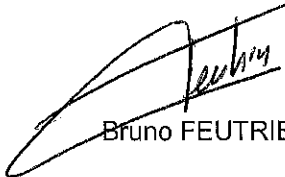
La durée cumulée des contrats de service civique conclus la deuxième année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 11 mois.

## Article 5

Avant le 31 décembre 2010, l'organisme mentionné à l'article 1er conclut des contrats de service civique d'une durée cumulée supérieure ou égale à 8 mois.

Fait à Saint-Etienne, le 30 novembre 2010

Le Directeur départemental  
de la cohésion sociale



Bruno FEUTRIER

## Annexe : calendrier indicatif d'accueil des volontaires

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
Date d'accueil MM/AA	Nombre d'entrées mensuelles							Total
	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
11/2010	0	0	1	0	0	0	0	1
08/2011	0	0	0	0	0	1	0	1
08/2012	0	0	0	0	0	1	0	1
Durée cumulée des contrats en mois	0	0	8	0	0	22	0	30